

LES TERMES EMPLOYES, MAIS NON DEFINIS PAR AILLEURS DANS LE PRESENT AVIS ONT LE MEME SENS QUE CEUX DEFINIS DANS LE PROSPECTUS DATE DU 29 MARS 2019 (LE « PROSPECTUS »). LES ADMINISTRATEURS PRENNENT LA RESPONSABILITÉ DE L'EXACTITUDE DE LA PRÉSENTE LETTRE.

CE DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE. SI VOUS AVEZ LE MOINDRE DOUTE QUANT À CE QU'IL CONVIENT DE FAIRE, VEUILLEZ CONSULTER IMMÉDIATEMENT VOTRE COURTIER, BANQUIER, AVOCAT, COMPTABLE, CONSEILLER À LA CLIENTÈLE OU TOUT AUTRE CONSEILLER PROFESSIONNEL.

**JANUS HENDERSON HORIZON FUND (la « Société »)
Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)
LUXEMBOURG
RCS B 22847**

27 mai 2020

Cher Actionnaire,

Nous vous écrivons pour vous informer des modifications suivantes apportées aux Compartiments qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2020 :

- Changements et/ou précision de certains aspects des objectifs et politiques d'investissement de certains Compartiments, tels qu'énoncés à la section « **Changements spécifiques apportés aux Compartiments** » ci-dessous. Des détails supplémentaires sur ces changements seront inclus dans les annexes.
- Améliorer la communication relative aux objectifs et politiques d'investissement des Compartiments, comme indiqué à la section « **Modifications apportées à la documentation des Compartiments** » ci-dessous.

1. Changements spécifiques apportés aux Compartiments

- Modification apportée au Janus Henderson Horizon Fund - Global Technology Fund - (Annexe 1).
- Modifications apportées au Janus Henderson Horizon Fund - China Fund - (Annexe 2).
- Modifications apportées au Janus Henderson Horizon Fund - Asia Pacific Property Equities Fund - (Annexe 3).
- Modifications apportées au Janus Henderson Horizon Fund - Asian Growth Fund - (Annexe 4).
- Modifications apportées à la Politique d'Investissement des Compartiments obligataires suivants (Annexe 5) :
 - Janus Henderson Horizon Fund – Emerging Market Corporate Bond Fund,
 - Janus Henderson Horizon Fund – Total Return Bond Fund,
 - Janus Henderson Horizon Fund – Strategic Bond Fund.
- Précisions sur la Politique d'Investissement du Janus Henderson Horizon Fund - Pan European Alpha Fund (Annexe 6).
- Précisions sur la Politique d'Investissement du Janus Henderson Horizon Fund - Global Multi-Asset Fund (Annexe 7).

Janus Henderson Horizon Fund

Siège social : 2 Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

janushenderson.com

- Modifications concernant le Sous-Gestionnaire d'Investissement des Compartiments suivants - (Annexe 8) :
 - Janus Henderson Horizon Fund - Strategic Bond Fund,
 - Janus Henderson Horizon Fund – Global Property Equities Fund,
 - Janus Henderson Horizon Fund – Global Sustainable Equity Fund,
 - Janus Henderson Horizon Fund – Total Return Bond Fund.
- Modifications administratives apportées à certaines Catégories d'Actions de Distribution et à certaines Actions de Catégorie H (Annexe 9).

Si vous avez investi dans l'un des Compartiments suivants, veuillez vous reporter à l'annexe appropriée de la présente lettre pour obtenir de plus amples informations sur ces modifications ainsi qu'au Prospectus daté du 29 mars 2019 concernant chaque Compartiment. Le terme « Compartiment » désigne le Compartiment spécifique auquel il est fait référence dans chaque annexe et le terme « Gestionnaire d'Investissement » englobe tout Sous-Gestionnaire d'Investissement du Compartiment spécifique auquel il est fait référence dans le Prospectus.

2. Modifications apportées à la documentation des Compartiments

Dans le cadre de notre engagement continu visant à améliorer la documentation de nos Compartiments et en réponse à la mise à jour des questions-réponses de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF) relatives à l'application de la directive OPCVM, nous apportons des modifications aux objectifs et politiques d'investissement des Compartiments afin d'y inclure les informations suivantes.

- Informations relatives à la gestion active et à l'utilisation de l'indice/indice de référence (le cas échéant) :
 - Le Compartiment est activement géré par référence à un indice, qui est largement représentatif des sociétés dans lesquelles il peut investir, et fournit un comparateur utile pour évaluer la performance du Compartiment. Le Gestionnaire d'Investissement a le pouvoir discrétionnaire de choisir des investissements pour le Compartiment dont les pondérations sont différentes de l'indice ou ne se trouvant pas dans l'indice, mais il peut parfois détenir des investissements similaires à l'indice.
 - Lorsqu'un Compartiment est géré activement et fait référence à un indice de référence monétaire, le Gestionnaire d'Investissement a la discrétion totale de choisir des investissements pour le Compartiment et n'est pas limité par l'indice de référence monétaire concerné.
 - Lorsqu'un Compartiment est activement géré sans référence à un indice ou à un indice de référence, le Gestionnaire d'Investissement a la liberté totale de choisir des investissements individuels pour le Compartiment et de faire varier les distributions entre les différents types d'investissements (le cas échéant).

Le cas échéant pour chaque Compartiment, des informations seront ajoutées pour préciser que l'indice/indice de référence peut également constituer la base de l'objectif de performance du Compartiment, de l'objectif de revenus et du niveau au-dessus duquel une commission de performance peut être facturée.

- Objectifs de performance spécifique du Compartiment, le cas échéant (voir l'Annexe 10 pour consulter une liste des Compartiments concernés).
- Informations relatives à la stratégie d'investissement.

Les objectifs et les politiques d'investissement des Compartiments seront également améliorés afin de clarifier les pratiques d'investissement existantes du Compartiment concerné, comme l'utilisation d'instruments dérivés pour réduire le risque et pour gérer le Compartiment plus efficacement, la précision, le cas échéant, que les titres assimilés à des actions peuvent inclure des certificats

représentatifs d'actions et les types d'investissements qu'un Compartiment peut effectuer à titre accessoire et à des fins défensives, par exemple des obligations d'État de qualité investment grade et des instruments dérivés associés ou de la trésorerie et des instruments du marché monétaire.

Afin d'éviter toute ambiguïté, les modifications apportées à la documentation des Compartiments ci-dessus sont uniquement destinées à améliorer la communication. Aucune modification n'a été apportée au profil de risque ou à la façon dont les Compartiments sont gérés, car ces modifications apportées à la documentation des Compartiments sont conformes aux objectifs et aux politiques d'investissement existants des Compartiments.

Une comparaison de l'objectif d'investissement actuel et révisé du Prospectus et la formulation de cette politique seront disponibles sur notre site Internet www.janushenderson.com le ou aux alentours du 1^{er} juillet 2020.

Que devez-vous faire ?

Pour les « Changements spécifiques apportés aux Compartiments », veuillez vous reporter à l'annexe pertinente pour connaître les mesures que vous pouvez prendre.

Les informations relatives aux « **Modifications apportées à la documentation des Compartiments** » sont communiquées à titre indicatif uniquement et aucune action n'est requise de votre part.

Comment puis-je échanger ou demander le rachat de mes Parts ?

Tout ordre d'échange ou de rachat de vos Parts doit être communiqué au Teneur de registre et Agent de transfert par téléphone au (352) 2605 9601, par fax au (352) 2460 9937 ou envoyé à l'adresse indiquée ci-dessous.

RBC Investor Services Bank S.A.,
Teneur de Registre et Agent de Transfert,
14, Porte de France,
L-4360 Esch-sur-Alzette,
Grand-Duché de Luxembourg

Ou en contactant l'établissement chargé du service financier en Belgique:

CACEIS Belgium S.A.,
avenue du Port 86 C b320,
B-1000 Bruxelles,
Belgique.

Une conversion ou un rachat de vos Parts peut avoir une incidence sur votre situation fiscale. Nous vous recommandons de vous adresser à un conseiller professionnel qui vous renseignera sur les taxes applicables dans votre pays de citoyenneté, de domicile ou de résidence, selon le cas.

Veuillez noter que les Administrateurs peuvent, à leur discrétion, effectuer un ajustement pour dilution afin de refléter plus équitablement la valeur des investissements, dans les cas où ils le jugeraient approprié, afin de protéger les intérêts des autres Actionnaires. Tout ajustement pour dilution sera effectué conformément aux dispositions du Prospectus et pourrait diminuer les produits retirés de la vente de vos Parts.

Si vous décidez de demander le rachat de vos Parts dans le Compartiment, le produit de ce rachat vous sera versé conformément aux dispositions du Prospectus, mais sans qu'aucune commission ne vous soit imposée (sous réserve de ce qui est indiqué ci-dessus) si vous procédez à ce rachat en raison des modifications décrites dans le présent avis.

Il est possible que des documents vous soient demandés afin que nous puissions vérifier votre identité, dans l'hypothèse où ces documents ne seraient pas déjà en notre possession. Le paiement du rachat de vos Parts pourrait être retardé jusqu'à ce que cette vérification puisse être effectuée.

Habituellement, il est effectué conformément aux instructions permanentes figurant dans votre dossier. Si vous avez changé de compte bancaire sans nous en informer, veuillez communiquer des renseignements actualisés en écrivant à RBC Investor Services Bank S.A. à l'adresse indiquée ci-dessus.

Si vous décidez de convertir vos Parts en participations dans un autre Compartiment, nous utiliserons le produit de leur rachat pour acheter des Parts du ou des Compartiment(s) que vous nous aurez indiqué(s), au prix par part applicable à ce Compartiment, conformément aux dispositions du Prospectus.

Si vous avez le moindre doute quant à ce qu'il convient de faire, veuillez consulter immédiatement votre courtier, banquier, avocat, comptable, conseiller à la clientèle ou tout autre conseiller professionnel.

Comment nous contacter

Si vous avez des questions, veuillez contacter le Teneur de Registre et Agent de Transfert, chez RBC Investor Services Bank S.A., dont les coordonnées sont indiquées ci-dessus. Les investisseurs peuvent obtenir gratuitement le Prospectus, les Informations clés pour l'investisseur (« DICI »), les Statuts et les rapports annuel et semestriel de la Société auprès de son siège social et sur le site www.janushenderson.com.

Pour les investisseurs de Singapour, notre représentant est Janus Henderson Investors (Singapore) Limited, Level 34 - Unit 03-04, 138 Market Street, CapitaGreen Singapore 048946. Le Prospectus, le Feuillet d'information sur les produits, les Statuts, ainsi que les rapports annuel et semestriel de la Société peuvent être obtenus gratuitement auprès de notre représentant à Singapour.

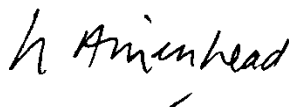
Pour les investisseurs de Suisse, notre représentant et agent payeur pour ce pays est BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich. Le Prospectus, les DICI, les Statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels de la Société peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant et agent payeur suisse.

Pour les investisseurs allemands, notre agent payeur et d'information est Marcard, Stein & Co AG, Ballindamm 36, 20095 Hambourg, lorsque les prospectus et les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur, les Statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels concernés sont disponibles gratuitement.

Pour les investisseurs belges, CACEIS Belgium S.A., avenue du Port 86 C b320, B-1000 Bruxelles, Belgique, est l'établissement chargé du service financier en Belgique. Les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (en anglais et français), le Prospectus, les Statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels (en anglais) de la Société peuvent être obtenus gratuitement auprès de l'établissement chargé du service financier en Belgique.

Veuillez noter que les filiales ou les tiers délégués de Janus Henderson Group avec lesquels vous communiquez concernant votre investissement peuvent enregistrer les appels téléphoniques et autres communications à des fins de formation, de gestion de la qualité et de contrôle, mais aussi afin de respecter les obligations réglementaires en matière d'enregistrement, conformément à la Politique de confidentialité.

Meilleures salutations,



Les Aitkenhead
Président

ANNEXE 1

Modifications apportées au Janus Henderson Horizon Fund - Global Technology Fund (le « Compartiment »)

Nous apportons des modifications au Compartiment, qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2020, comme suit :

- La commission de performance pour les Catégories d'Actions concernées du Compartiment (les « Catégories d'Actions Concernées ») actuellement suspendue sera réintégrée pour la période sur laquelle est calculée la commission de performance qui s'étend du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 (les deux dates incluses). Reportez-vous à la section « Catégories d'Actions Affectées » ci-dessous dans cette Annexe pour obtenir la liste des Catégories d'Actions Concernées affectées par cette modification.
- L'indice de référence utilisé pour calculer la commission de performance pour les Catégories d'Actions Concernées sera remplacé par l'**indice MSCI ACWI Information Technology Index + l'indice MSCI ACWI Communication Services Index** (le « Nouvel Indice de Référence »), comme expliqué ci-dessous.
- La commission de performance applicable aux Catégories d'Actions Concernées sera réduite de 20 % à **10 %** du Montant applicable*.
- Le Compartiment changera son nom pour devenir le **Janus Henderson Horizon Fund – Global Technology Leaders Fund afin de** mieux refléter la politique et la stratégie d'investissement du Compartiment.

** où le « Montant Applicable » est défini dans le Prospectus comme étant « égal au montant de l'accroissement de la valeur liquidative totale par Action excédant l'augmentation de l'indice de référence correspondant au cours de la période de performance (ou, si cet indice a baissé, l'accroissement de la valeur liquidative par Action) ».*

Justification du changement d'indice de référence

L'indice de référence actuel utilisé pour calculer la commission de performance pour les Catégories d'Actions Concernées est l'**indice MSCI AC World Information Technology Index** (l'« Indice de Référence Actuel »).

En décembre 2018, nous vous avons informé d'une renonciation à la commission de performance pour les Catégories d'Actions Concernées du Compartiment qui était en vigueur du 1^{er} décembre 2018 jusqu'à nouvel ordre. Cela était dû au fait que MSCI Limited avait restructuré l'Indice de Référence Actuel du Compartiment de façon à ce qu'il ne soit plus approprié pour le calcul de la commission de performances du Compartiment. Par conséquent, le Gestionnaire d'Investissement a renoncé à toute commission de performance qui pourrait être exigible jusqu'à ce qu'un nouvel Indice de Référence puisse être désigné.

Le Nouvel Indice de Référence est considéré comme un indice de référence plus approprié puisqu'il est largement représentatif des sociétés dans lesquelles le Compartiment peut investir et constitue la base de l'objectif de performances du Compartiment. Pour éviter tout doute, le Compartiment est géré activement. Le Gestionnaire d'Investissement a le pouvoir discrétionnaire de choisir des investissements pour le Compartiment dont les pondérations sont différentes du Nouvel Indice de Référence ou qui n'en font pas partie, mais il peut parfois détenir des investissements similaires à l'indice.

Impact du changement d'indice de référence

À partir du 1^{er} juillet 2020, la renonciation à la commission de performance ne s'appliquera plus et la commission de performance pour les Catégories d'Actions Concernées sera rétablie au taux réduit de 10 % du Montant Applicable*, conformément au Prospectus. En conséquence, la commission de performance pour les Catégories d'Actions Concernées sera calculée et commencera à s'accumuler à partir du 1^{er} juillet 2020, à l'aide du Nouvel Indice de Référence. La première fois où la commission de performance sera due au Gestionnaire d'Investissement sera la période de performance se terminant le 30 juin 2021.

En général, la période sur laquelle est calculée la commission de performance s'étend du 1^{er} juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante. Aux fins du calcul de la commission de performance pour les Catégories d'Actions Concernées, la période de performance commence à compter de la date à

laquelle la dernière commission de performance a été payée. La valeur du Nouvel Indice de Référence sera ajustée le 1^{er} juillet 2020, en tenant compte de la performance de l'Indice de Référence Actuel au cours de la période de performance précédente allant jusqu'au 1^{er} juillet 2020, à l'exclusion de ce jour-là. Par exemple, lorsque l'Indice de Référence Actuel a une appréciation de 30 % de la date à laquelle la dernière commission de performance a été versée jusqu'au 30 juin 2020, le Nouvel Indice de Référence se verra attribuer une valeur d'indice de départ de sorte que le Nouvel Indice de Référence aura également 30 % de surperformance de la date à laquelle la dernière commission de performance a été versée jusqu'au 30 juin 2020. Cet ajustement est effectué afin de garantir la continuité et la cohérence du calcul de la commission de performance, malgré le changement d'indice de référence du Compartiment. Dans la mesure où la valeur liquidative par Action de la Catégorie d'Actions Concernée diminue ou sous-performe l'indice de référence concerné, aucune commission de performance ne sera accumulée tant que cette diminution et toute sous-performance par Action n'auront pas été intégralement payées et que toute commission de performance précédemment calculée, mais impayée, ne sera pas partiellement ou entièrement annulée en conséquence.

La high water mark (plus haute valeur) actuelle pour déterminer la commission de performance des Catégories d'Actions Concernées du Compartiment ne sera pas affectée par la modification de l'indice de référence et sera reportée pour déterminer la commission de performance basée sur le Nouvel Indice de Référence. Cependant, ce changement d'indice de référence peut faire évoluer la valeur de la commission de performance par rapport à la valeur calculée sur la base de l'Indice de Référence Actuel. Pour plus de détails concernant le calcul de la commission de performance, veuillez vous référer à la section du Prospectus intitulée « Frais, charges et dépenses – Commission de performance ».

Veuillez également vous référer à l'Annexe 10 de la présente lettre pour obtenir de plus amples renseignements sur l'objectif de performances du Compartiment.

Les Administrateurs confirment que, en ce qui concerne les changements apportés au Compartiment indiqués ci-dessus :

- il n'y aura pas d'incidence sur la stratégie globale d'investissement du Gestionnaire d'Investissement à l'égard du Compartiment, par conséquent, aucun changement dans le fonctionnement et/ou la façon dont le Compartiment est géré. Les changements n'entraîneront pas de modification importante du profil de risque global du Compartiment.
- Il n'y aura pas de nouveaux frais ou commissions ni d'augmentation des frais ou commissions existants supportés par le Compartiment. Toutefois, comme mentionné ci-dessus, la commission de performance sera déterminée en fonction du Nouvel Indice de Référence à partir de la Date d'entrée en vigueur, ce qui pourrait faire évoluer la valeur de la commission de performance par rapport à celle qui aurait été calculée sur la base de l'Indice de Référence Actuel.
- Il n'y aura aucune incidence négative importante sur les droits ou les intérêts des actionnaires du Compartiment.

Que devez-vous faire ?

Si vous consentez aux modifications proposées dans le présent avis, aucune action n'est requise de votre part.

Si les modifications proposées ne vous satisfont pas, vous pouvez échanger ou demander le rachat de vos Parts conformément aux dispositions du Prospectus.

Échanger vos Parts

Vous pouvez échanger gratuitement vos Actions dans le Compartiment contre des Actions de n'importe quel autre Compartiment de la Société jusqu'au **30 juin 2020**, sous réserve que ce type d'investissement soit autorisé dans votre pays. Les Parts du ou des Compartiment(s) de votre choix seront achetées au prix par part applicable à ce Compartiment, conformément aux dispositions du Prospectus.

Demander le rachat de vos Parts

Vous avez la possibilité de demander le rachat de vos Parts dans le Compartiment concerné gratuitement jusqu'au **30 juin 2020**, conformément aux dispositions du Prospectus.

Veillez consulter la section « Comment échanger ou demander le rachat de mes Parts ? » dans le corps principal de cet avis pour obtenir plus d'informations.

Catégories d'Actions Affectées

Catégorie d'Actions	Code ISIN	Catégorie d'Actions	Code ISIN
Catégorie A1 USD	LU0209158467	Catégorie H1 USD	LU0942195156
Catégorie A2 EUR	LU0572952280	Catégorie H2 EUR	LU0828813526
Catégorie A2 GBP	LU0572952017	Catégorie H2 GBP	LU1276832638
Catégorie A2 HCHF	LU0892275776	Catégorie H2 HCHF	LU1205757914
Catégorie A2 HRMB	LU1230490713	Catégorie H2 HEUR	LU1678963163
Catégorie A2 HSGD	LU0642271901	Catégorie H2 USD	LU0828813369
Catégorie A2 SGD	LU1316542783	Catégorie I1 GBP	LU0572953684
Catégorie A2 USD	LU0070992663	Catégorie I1 USD	LU0209158541
Catégorie F1 USD	LU1436245952	Catégorie I2 HEUR	LU0642272388
Catégorie F2 USD	LU1387767350	Catégorie I2 USD	LU0196035553
Catégorie G2 USD	LU0973119869	Catégorie X2 EUR	LU0572954062
Catégorie H1 EUR	LU1276832554	Catégorie X2 USD	LU0247699415

ANNEXE 2

Modifications apportées au Compartiment Janus Henderson Horizon Fund - China Fund (le « Compartiment »)

Nous apportons des modifications au Compartiment, qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2020, comme suit :

- Le Compartiment passera d'une stratégie long/short sur actions à un portefeuille long uniquement avec une exposition de base diversifiée aux marchés boursiers chinois et de Hong Kong, comme expliqué ci-dessous.
- Le Compartiment changera son nom pour devenir le « **Janus Henderson Horizon Fund – China Opportunities Fund** » afin de mieux refléter les nouvelles politique et stratégie d'investissement du Compartiment.
- La commission de performance applicable aux Catégories d'Actions Concernées du Compartiment (les « Catégories d'Actions Concernées ») sera supprimée. Reportez-vous à la section « **Catégories d'Actions Affectées** » ci-dessous dans cette Annexe pour obtenir la liste des Catégories d'Actions Concernées affectées par cette modification. Veuillez noter que la date finale à laquelle une commission de performance peut être exigible pour les Catégories d'Actions Concernées avant ces modifications est le 30 juin 2020.

Justification et conséquences du changement de politique et de stratégie d'investissement

Le Gestionnaire d'Investissement a une longue expérience positive dans la gestion des stratégies long uniquement sur actions chinoises et de Hong Kong et considère le passage d'une stratégie long/short à une stratégie long uniquement comme une proposition plus convaincante pour atteindre l'objectif déclaré du Compartiment de croissance du capital à long terme.

Pour cette raison :

- Le Compartiment ne prendra plus de positions synthétiques courtes sur des actions individuelles pour générer des rendements à partir de la baisse des performances d'une action.
- Le Compartiment sera géré activement par référence à l'indice MSCI Zhong Hua 10/40 (l'« Indice »), qui est largement représentatif des sociétés dans lesquelles il peut investir. Cependant, le Gestionnaire d'Investissement a le pouvoir discrétionnaire de choisir des investissements pour le Compartiment dont les pondérations sont différentes de celles de l'Index de Référence ou qui n'en font pas partie, mais il peut parfois détenir des investissements similaires à l'indice.
- L'Indice formera également la base de l'objectif de performance du Compartiment qui, comme indiqué à l'Annexe 10, sera de « *surperformer l'indice MSCI Zhong Hua 10/40 de 2,5 % par an, avant déduction des charges, sur une période de 5 ans* ».
- La méthode de gestion des risques utilisée pour calculer l'exposition globale au risque du Compartiment passera de l'approche par la VaR (Valeur à risque) relative à l'approche par les engagements. Une méthode avancée d'évaluation des risques (VaR) est nécessaire si un compartiment s'engage dans des stratégies d'investissement complexes ou a une exposition plus que négligeable aux produits financiers dérivés. Une autre méthode est l'Approche par les « engagements », qui est destinée aux compartiments qui ne s'engagent généralement pas dans des stratégies aussi complexes. L'Approche par les engagements est mieux adaptée à ce Compartiment, en raison de la stratégie d'investissement proposée.

Le Prospectus précisera également que le Gestionnaire d'Investissement sera en mesure d'utiliser des instruments dérivés pour réduire le risque et gérer le Compartiment plus efficacement.

Les Administrateurs confirment que, en ce qui concerne les changements apportés au Compartiment indiqués ci-dessus :

- bien que le Compartiment sera géré conformément à la politique d'investissement révisée décrite ci-dessus, il n'y aura pas de changement important dans le fonctionnement et/ou la manière dont le Compartiment est géré,
- il n'y aura pas de changement important apporté au profil de risque global du Compartiment,

- il n'y aura aucune incidence négative importante sur les droits ou les intérêts des actionnaires du Compartiment,
- il n'y aura pas de nouveaux frais ou commissions ni d'augmentation des frais ou commissions existants supportés par le Compartiment.

Que devez-vous faire ?

Si vous consentez aux modifications proposées dans le présent avis, aucune action n'est requise de votre part.

Si les modifications proposées ne vous satisfont pas, vous pouvez échanger ou demander le rachat de vos Parts conformément aux dispositions du Prospectus.

Échanger vos Parts

Vous pouvez échanger gratuitement vos Actions dans le Compartiment contre des Actions de n'importe quel autre Compartiment de la Société jusqu'au **30 juin 2020**, sous réserve que ce type d'investissement soit autorisé dans votre pays. Les Parts du ou des Compartiment(s) de votre choix seront achetées au prix par part applicable à ce Compartiment, conformément aux dispositions du Prospectus.

Demander le rachat de vos Parts

Vous avez la possibilité de demander le rachat de vos Parts dans le Compartiment concerné gratuitement jusqu'au **30 juin 2020**, conformément aux dispositions du Prospectus.

Veillez consulter la section « Comment échanger ou demander le rachat de mes Parts ? » dans le corps principal de cet avis pour obtenir plus d'informations.

Catégories d'Actions Affectées

Catégorie d'Actions	Code ISIN	Catégorie d'Actions	Code ISIN
Catégorie A1 USD	LU0327786827	Catégorie H1 USD	LU1678961035
Catégorie A2 EUR	LU0572944774	Catégorie H2 EUR	LU1678960904
Catégorie A2 SGD	LU0572944931	Catégorie H2 USD	LU1678961118
Catégorie A2 USD	LU0327786744	Catégorie I2 USD	LU0327787049
Catégorie C2 EUR*	LU1992144466	Catégorie X2 USD	LU0327787395

* Aucune commission de performance n'est due sur les Actions de Catégorie C de ce Compartiment.

ANNEXE 3

Modifications apportées au Compartiment Janus Henderson Horizon Fund - Asia Pacific Property Equities Fund (le « Compartiment »)

Nous apportons des modifications au Compartiment, qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2020, comme suit :

- L'objectif d'investissement du Compartiment passera de la recherche d'une plus-value en capital sur le long terme à une orientation sur les revenus, visant à fournir un niveau de revenus durable, comme expliqué plus en détails ci-dessous.
- L'indice de référence utilisé pour calculer la commission de performance pour les Catégories d'Actions Concernées du Compartiment (les « Catégories d'Actions Concernées ») sera modifié, comme expliqué ci-dessous. Reportez-vous à la section « **Catégories d'Actions Affectées** » ci-dessous dans cette Annexe pour obtenir la liste des Catégories d'Actions Concernées affectées par cette modification.
- Le Compartiment changera son nom pour devenir le « **Janus Henderson Horizon Fund – Asia-Pacific Property Income Fund** » afin de mieux refléter les nouveaux objectif, politique et stratégie d'investissement du Compartiment.

Justification et conséquences du changement d'objectif, de politique et de stratégie d'investissement

Au cours des deux dernières années, nous avons assisté à une baisse de l'intérêt pour la stratégie actuelle du Compartiment associée à un intérêt croissant pour les stratégies axées sur les revenus. Nous avons donc décidé que l'objectif et la stratégie révisés du Compartiment, qui se tournent vers une stratégie axée sur les revenus, sont une proposition plus convaincante à l'avenir.

Pour cette raison :

- L'objectif d'investissement du Compartiment changera pour fournir un niveau de revenus durable, avec un rendement des dividendes supérieur à celui de l'indice FTSE EPRA Nareit Developed Asia Dividend Plus, plus un potentiel de croissance du capital à long terme.
- Le Compartiment sera géré activement par référence à l'indice FTSE EPRA Nareit Developed Asia Dividend Plus (l'« Indice »), qui est largement représentatif des sociétés dans lesquelles il peut investir. Cependant, le Gestionnaire d'Investissement a le pouvoir discrétionnaire de choisir des investissements pour le Compartiment dont les pondérations sont différentes de l'Index de Référence ou qui n'en font pas partie, mais il peut parfois détenir des investissements similaires à l'indice. L'Indice servira de base à l'objectif de revenus du Compartiment, tel qu'il est indiqué dans l'objectif d'investissement révisé du Compartiment, et de niveau sur la base duquel la commission de performance peut être facturée, comme expliqué ci-dessous.
- L'indice de référence utilisé pour calculer la commission de performance pour les Catégories d'Actions Concernées sera l'indice FTSE EPRA Nareit Developed Asia Dividend Plus Index (le « Nouvel Indice de Référence »), qui est une meilleure représentation de l'objectif et de la stratégie révisés du Compartiment. L'Indice de Référence Actuel est l'indice FTSE EPRA Nareit Pure Asia Total Return Net Dividend (Capital Constrained) (l'« Indice de Référence Actuel »). Les conséquences du changement d'indice de référence sont expliquées plus en détail ci-dessous.

Conséquences du changement d'indice de référence pour le calcul de la commission de performance

Jusqu'au 1^{er} juillet 2020, la commission de performance de la Catégorie d'Actions Concernée sera déterminée sur la base de l'Indice de Référence Actuel. À compter du 1^{er} juillet 2020 (inclus), la commission de performance des Catégories d'Actions Concernées sera calculée sur la base du Nouvel Indice de Référence. Ce changement d'indice de référence peut faire évoluer la valeur de la commission de performance par rapport à la valeur qui aurait été calculée sur la base de l'Indice de Référence Actuel.

En général, la période sur laquelle est calculée la commission de performance s'étend du 1^{er} juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante. Aux fins de ce calcul, la dernière fois qu'une commission de performance a été payée ou la date à laquelle la commission de performance a été introduite pour la première période (selon le dernier de ces événements à survenir) sera considérée comme le début de la période de performance pertinente pour la Catégorie d'Actions Concernée.

La valeur du Nouvel Indice de Référence sera ajustée le 1^{er} juillet 2020 en tenant compte de la performance de l'Indice de Référence Actuel au cours de la période de performance pertinente qui se termine le 1^{er} juillet 2020, à l'exclusion de ce jour-là. Par exemple, lorsque l'Indice de Référence Actuel a une appréciation de 30 % de la date à laquelle la dernière commission de performance a été versée jusqu'au 30 juin 2020, le Nouvel Indice de Référence se verra attribuer une valeur d'indice de départ de sorte que le Nouvel Indice de Référence aura également 30 % de surperformance de la date à laquelle la dernière commission de performance a été versée jusqu'au 30 juin 2020. Cet ajustement est effectué afin de garantir la continuité et la cohérence du calcul de la commission de performance, malgré le changement d'indice de référence du Compartiment.

À la date du présent Avis, des commissions de performance relatives à l'Indice de Référence Actuel pour certaines Catégories d'Actions sont dues. La commission de performance relative à l'Indice de Référence Actuel reste exigible de la date du présent avis jusqu'au 30 juin 2020. Toute commission de performance accumulée pour la période de performance actuelle sera réalisée à la fin de la période de performance et versée au Gestionnaire d'Investissement à la fin de la période de performance le 30 juin 2020. Dans la mesure où la valeur liquidative par Action de la Catégorie d'Actions Concernée diminue ou sous-performe l'indice de référence concerné, aucune commission de performance ne sera accumulée tant que cette diminution et toute sous-performance par Action n'auront pas été intégralement payées et que toute commission de performance précédemment calculée, mais impayée, ne sera pas partiellement ou entièrement annulée en conséquence.

La high water mark (plus haute valeur) actuelle pour déterminer la commission de performance des Catégories d'Actions Concernées du Compartiment ne sera pas affectée par la modification de l'indice de référence et sera reportée pour déterminer la commission de performance basée sur le Nouvel Indice de Référence. Cependant, ce changement d'indice de référence peut faire évoluer la valeur de la commission de performance par rapport à la valeur calculée sur la base de l'Indice de Référence Actuel. Pour plus de détails concernant le calcul de la commission de performance, veuillez vous référer à la section du Prospectus intitulée « Frais, charges et dépenses – Commission de performance ».

Les Administrateurs confirment que, en ce qui concerne ces changements apportés au Compartiment indiqués ci-dessus :

- bien que le Compartiment sera géré conformément à l'objectif et à la politique d'investissement révisés décrits ci-dessus, il n'y aura pas de changement important dans le fonctionnement et/ou la manière dont le Compartiment est géré,
- il n'y aura pas de changement important apporté au profil de risque global du Compartiment, il n'y aura aucune incidence négative importante sur les droits ou les intérêts des actionnaires du Compartiment,
- il n'y aura pas de nouveaux frais, commissions ou d'augmentation des commissions ou des frais existants supportés par le Compartiment.

Que devez-vous faire ?

Si vous consentez aux modifications proposées dans le présent avis, aucune action n'est requise de votre part.

Si les modifications proposées ne vous satisfont pas, vous pouvez échanger ou demander le rachat de vos Parts conformément aux dispositions du Prospectus.

Échanger vos Parts

Vous pouvez échanger gratuitement vos Actions dans le Compartiment contre des Actions de n'importe quel autre Compartiment de la Société jusqu'au **30 juin 2020**, sous réserve que ce type d'investissement soit autorisé dans votre pays. Les Parts du ou des Compartiment(s) de votre choix seront achetées au prix par part applicable à ce Compartiment, conformément aux dispositions du Prospectus.

Demander le rachat de vos Parts

Vous avez la possibilité de demander le rachat de vos Parts dans le Compartiment concerné gratuitement jusqu'au **30 juin 2020**, conformément aux dispositions du Prospectus.

Veillez consulter la section « Comment échanger ou demander le rachat de mes Parts ? » dans le corps principal de cet avis pour obtenir plus d'informations.

Catégories d'Actions Affectées

Catégorie d'Actions	Code ISIN
Catégorie A2 EUR	LU0572942307
Catégorie A2 USD	LU0229494975
Catégorie A3 SGD	LU1316543674
Catégorie A3 USD	LU0229494629
Catégorie H2 EUR	LU1678960813
Catégorie H2 USD	LU0976556422
Catégorie H3 USD	LU0976556265
Catégorie I2 EUR	LU0572943370
Catégorie I2 USD	LU0229495352
Catégorie X2 USD	LU0247698441

ANNEXE 4

Modifications apportées au Compartiment Janus Henderson Horizon Fund - Asian Growth Fund (le « Compartiment »)

Nous changeons l'exposition maximale du Compartiment aux Actions A chinoises de 10 % de la valeur liquidative du Compartiment à 20 % maximum de la valeur liquidative du Compartiment, avec effet au 1^{er} juillet 2020. Le Compartiment peut être exposé aux Actions A chinoises directement par le biais des Programmes Stock Connect ainsi que d'autres places boursières admissibles ou indirectement via des instruments dérivés. La politique d'investissement du Compartiment dans le Prospectus sera améliorée en conséquence.

À la suite de l'ajout par le MSCI des Actions A chinoises dans plusieurs des principaux indices mondiaux, le Gestionnaire d'Investissement du Compartiment souhaite mettre à jour l'univers d'investissement du Compartiment afin de refléter la proportion d'Actions A chinoises dans l'indice MSCI All Countries Asia Pacific ex Japan, qui est largement représentatif des sociétés dans lesquelles il peut investir.

Veillez également vous référer à l'Annexe 10 de la présente lettre pour obtenir de plus amples renseignements sur l'objectif de performance du Compartiment.

Les Administrateurs confirment que, en ce qui concerne ce changement apporté au Compartiment :

- ce changement est conforme à la stratégie globale d'investissement du Compartiment et n'entraînera aucune modification importante du profil de risque du Compartiment,
- il n'y aura pas de changement important dans le fonctionnement et/ou la façon dont le Compartiment est géré,
- il n'y aura aucune incidence négative importante sur les droits ou les intérêts des actionnaires du Compartiment,
- il n'y aura pas de nouveaux frais, commissions ou d'augmentation des commissions ou des frais existants supportés par le Compartiment.

Que devez-vous faire ?

Si vous consentez aux modifications proposées dans le présent avis, aucune action n'est requise de votre part.

Si les modifications proposées ne vous satisfont pas, vous pouvez échanger ou demander le rachat de vos Parts conformément aux dispositions du Prospectus.

Échanger vos Parts

Vous pouvez échanger gratuitement vos Actions dans le Compartiment contre des Actions de n'importe quel autre Compartiment de la Société jusqu'au **30 juin 2020**, sous réserve que ce type d'investissement soit autorisé dans votre pays. Les Parts du ou des Compartiment(s) de votre choix seront achetées au prix par part applicable à ce Compartiment, conformément aux dispositions du Prospectus.

Demander le rachat de vos Parts

Vous avez la possibilité de demander le rachat de vos Parts dans le Compartiment concerné gratuitement jusqu'au **30 juin 2020**, conformément aux dispositions du Prospectus.

Veillez consulter la section « Comment échanger ou demander le rachat de mes Parts ? » dans le corps principal de cet avis pour obtenir plus d'informations.

ANNEXE 5
MODIFICATIONS APORTEES A LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DES COMPARTIMENTS
OBLIGATAIRES SUIVANTS :

- Janus Henderson Horizon Fund – Emerging Market Corporate Bond Fund,
- Janus Henderson Horizon Fund – Total Return Bond Fund,
- Janus Henderson Horizon Fund – Strategic Bond Fund.

Compartiments investissant dans des prêts considérés comme des instruments du marché monétaire (« Prêts »)

En raison de périodes de règlement potentiellement longues, les prêts ne sont plus considérés comme un actif éligible en vertu de la directive OPCVM.

Les nouveaux prêts ne seront plus acquis et toute participation existante sera désinvestie avant le 31 décembre 2020, conformément à un plan de liquidation réaliste qui tiendra dûment compte des intérêts des actionnaires dans les compartiments suivants :

- Janus Henderson Horizon Fund – Total Return Bond Fund,
- Janus Henderson Horizon Fund – Strategic Bond Fund.

Les références aux investissements dans des prêts considérés comme des instrument du marché monétaire seront supprimées du Prospectus à la prochaine occasion.

Compartiments qui investissent par le biais du programme Bond Connect

À compter du 1^{er} juillet 2020, les Compartiments suivants seront autorisés à investir dans des obligations onshore chinoises négociées par le biais du programme Bond Connect :

- Janus Henderson Horizon Fund – Emerging Market Corporate Bond Fund,
- Janus Henderson Horizon Fund – Total Return Bond Fund,

Le programme Bond Connect est un lien commercial entre la Chine et Hong Kong qui permet aux investisseurs institutionnels étrangers d'investir dans des obligations chinoises onshore et d'autres instruments de créance négociés sur le marché obligataire interbancaire chinois.

Chaque Compartiment sera autorisé à investir jusqu'à 20 % de ses actifs nets dans des obligations onshore chinoises négociées par le biais du programme Bond Connect.

Veillez noter que, puisque les investissements par le biais du programme Bond Connect sont soumis à certaines restrictions, les investissements peuvent être sujets à des augmentations et des baisses de valeur supérieures ou plus fréquentes et peuvent être plus difficiles à acheter ou à vendre. Les investissements dans des obligations onshore chinoises sont particulièrement exposés à la Chine, à son système économique, social et politique, qui peut parfois être moins stable que d'autres marchés et les investissements en Chine peuvent être plus difficiles à évaluer pour déterminer leur pertinence ou leur risque.

Veillez également vous référer à l'Annexe 10 de la présente lettre pour obtenir de plus amples renseignements sur les objectifs de performances du Compartiment.

Les Administrateurs confirment que, en ce qui concerne ce changement :

- Il est conforme à la stratégie globale d'investissement du Compartiment et n'entraînera aucune modification importante du profil de risque du Compartiment,
- il n'y aura pas de changement important dans le fonctionnement et/ou la façon dont le Compartiment est géré,
- il n'y aura aucune incidence négative importante sur les droits ou les intérêts des actionnaires du Compartiment,
- il n'y aura pas de nouveaux frais, commissions ou d'augmentation des commissions ou des frais existants supportés par le Compartiment.

Que devez-vous faire ?

Si vous consentez aux modifications proposées dans le présent avis, aucune action n'est requise de votre part.

Si les modifications proposées ne vous satisfont pas, vous pouvez échanger ou demander le rachat de vos Parts conformément aux dispositions du Prospectus.

Échanger vos Parts

Vous pouvez échanger gratuitement vos Actions dans le(s) Compartiment(s) concerné(s) contre des Actions de n'importe quel autre Compartiment de la Société jusqu'au **30 juin 2020**, sous réserve que ce type d'investissement soit autorisé dans votre pays. Les Parts du ou des Compartiment(s) de votre choix seront achetées au prix par part applicable à ce Compartiment, conformément aux dispositions du Prospectus.

Demander le rachat de vos Parts

Vous pouvez demander le rachat de vos Parts dans le ou les Compartiment(s) concerné(s) gratuitement jusqu'au **30 juin 2020**, conformément aux dispositions du Prospectus.

Veillez consulter la section « Comment échanger ou demander le rachat de mes Parts ? » dans le corps principal de cet avis pour obtenir plus d'informations.

ANNEXE 6

Précisions sur la Politique d'investissement du Compartiment Pan European Alpha Fund (le « Compartiment »)

Nous apportons des précisions au Compartiment, qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2020, comme suit :

- L'objectif et la politique d'investissement du Compartiment seront actualisés pour clarifier et préciser la politique d'investissement du Compartiment dans le cadre de sa stratégie d'investissement globale.
- Le Compartiment changera son nom pour devenir le « **Janus Henderson Horizon Fund - Pan European Absolute Return Fund** ».

Les mises à jour de l'objectif d'investissement et du libellé de la politique d'investissement du Compartiment ainsi que le nom révisé du Compartiment visent à mieux décrire la stratégie globale existante du Compartiment visant à fournir un rendement « absolu » positif sur une période de 12 mois.

Les Administrateurs confirment que, en ce qui concerne les changements apportés au Compartiment indiqués ci-dessus :

- ces précisions sont conformes à la stratégie globale d'investissement du Compartiment et n'entraîneront pas de changements importants du profil de risque du Compartiment,
- il n'y aura pas de changement important dans le fonctionnement et/ou la façon dont le Compartiment est géré,
- il n'y aura aucune incidence négative importante sur les droits ou les intérêts des actionnaires du Compartiment,
- il n'y aura pas de nouveaux frais, commissions ou d'augmentation des commissions ou des frais existants supportés par le Compartiment.

Que devez-vous faire ?

Ceci est communiqué à titre indicatif et aucune action n'est requise de votre part.

ANNEXE 7

Précisions sur la Politique d'Investissement du Compartiment Global Multi-Asset Fund (le « Compartiment »)

À compter du 1^{er} juillet 2020, l'objectif d'investissement et la politique d'investissement du Compartiment décriront plus clairement la façon dont le Compartiment est géré, sa stratégie globale et les types d'instruments dans lesquels il peut investir.

En résumé, les précisions sont les suivantes :

- Le Compartiment vise à fournir un rendement à long terme à partir d'une combinaison de croissance du capital et de revenu, avec une volatilité inférieure à celle du marché des actions.
- Le Compartiment peut être exposé à un large éventail d'investissements, directement ou indirectement, grâce à l'utilisation de fonds de placement collectif.
- Le Compartiment peut investir jusqu'à :
 - 100 % de ses actifs nets dans des fonds de placement collectif,
 - 30 % de ses actifs nets dans des organismes de placement collectif (« OPC »),
 - 20 % de ses actifs nets dans des matières premières indirectement en utilisant i) des valeurs mobilières éligibles, ii) des parts/actions de fonds de placement collectif, des compartiments négociés en bourse éligibles et/ou iii) des instruments dérivés dont les actifs sous-jacents sont des valeurs mobilières admissibles ou des indices de matières premières.
- Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés pour réduire les risques ou gérer le Compartiment de façon plus efficace.

Les Administrateurs confirment que, en ce qui concerne ce changement :

- ces précisions sont conformes à l'investissement global du Compartiment et n'entraîneront pas de changements importants du profil de risque global du Compartiment,
- il n'y aura pas de changement important dans le fonctionnement et/ou la façon dont le Compartiment est géré,
- il n'y aura aucune incidence négative importante sur les droits ou les intérêts des actionnaires du Compartiment,
- il n'y aura pas de nouveaux frais, commissions ou d'augmentation des commissions ou des frais existants supportés par le Compartiment.

Que devez-vous faire ?

Ceci est communiqué à titre indicatif et aucune action n'est requise de votre part.

ANNEXE 8

Modifications apportées au Sous-Gestionnaires d'Investissement de certains Compartiments

Avec le consentement de la Société à compter du **1^{er} juillet 2020**, les Sous-Gestionnaires d'Investissement des Compartiments énumérés ci-dessous seront modifiés.

Actuellement, la Société de gestion, Henderson Management S.A., a délégué l'intégralité du pouvoir discrétionnaire de gestion d'investissement des Compartiments de la Société à Henderson Global Investors Limited (le « Gestionnaire d'Investissement »). Le Gestionnaire d'Investissement partage ou délègue à son tour les fonctions discrétionnaires de gestion des investissements de certains Compartiments de la Société à un ou aux Sous-Gestionnaire(s) d'Investissement.

Les Sous-Gestionnaires d'Investissement, Janus Capital Management LLC (JCM), Janus Henderson Investors (Australia) Institutional Funds Management Limited (JHIAIFML) et Janus Henderson Investors (Singapore) Limited (JHIS) font partie du même groupe de sociétés que la Société de gestion et le Gestionnaire d'Investissement.

- **Janus Henderson Horizon Fund - Strategic Bond Fund**

En ce qui concerne le Compartiment Janus Henderson Horizon Fund - Strategic Bond Fund, le Gestionnaire d'Investissement partage actuellement des fonctions discrétionnaires de gestion des investissements avec JCM.

À compter du 1^{er} juillet 2020, la sous-délégation des fonctions discrétionnaires partagées de gestion des investissements du Compartiment à JCM cessera. Le Gestionnaire d'Investissement continuera de fournir une gestion discrétionnaire des investissements du Compartiment Janus Henderson Horizon Fund - Strategic Bond Fund après le changement.

- **Janus Henderson Horizon Fund - Global Property Equities Fund**

En ce qui concerne le Compartiment Janus Henderson Horizon Fund - Global Property Equities Fund, le Gestionnaire d'Investissement partage actuellement des fonctions discrétionnaires de gestion des investissements avec JHIS.

À compter du 1^{er} juillet 2020, JCM sera nommé Sous-Gestionnaire d'Investissement du Compartiment Janus Henderson Horizon Fund - Global Property Equities Fund avec des fonctions de gestion des investissements discrétionnaires partagées avec JHIS, le Sous-Gestionnaire existant des Investissements. Les fonctions discrétionnaires de gestion des investissements seront partagées entre le Gestionnaire d'Investissement, JHIS et JCM après sa nomination. Cette nomination vise à tirer parti des capacités de gestion mondiale de portefeuille de Janus Henderson Group.

- **Janus Henderson Horizon Fund - Global Sustainable Equity Fund**

À compter du 1^{er} juillet 2020, JCM sera nommé Sous-Gestionnaire d'Investissement du Compartiment Janus Henderson Horizon Fund – Global Sustainable Equity Fund. Les fonctions discrétionnaires de gestion des investissements seront partagées entre le Gestionnaire d'Investissement et JCM après sa nomination. Cette nomination vise à tirer parti des capacités de gestion mondiale de portefeuille de Janus Henderson Group.

- **Janus Henderson Horizon Fund - Total Return Bond Fund**

En ce qui concerne le Compartiment Janus Henderson Horizon Fund - Total Return Bond Fund, le Gestionnaire d'Investissement partage actuellement des fonctions discrétionnaires de gestion des investissements avec JCM.

À compter du 1^{er} juillet 2020, JHIAIFML sera nommé Sous-Gestionnaire d'Investissement du Compartiment Janus Henderson Horizon Fund - Total Return Bond Fund avec des fonctions de gestion des investissements discrétionnaires partagées. Les fonctions discrétionnaires de gestion des investissements seront partagées entre le Gestionnaire d'Investissement, JCM et JHIAIFML après sa nomination. Cette nomination vise à tirer parti des capacités de gestion mondiale de portefeuille de Janus Henderson Group.

Historique du Sous-Gestionnaire d'Investissement

JCM est une filiale de Janus Henderson Group domiciliée aux États-Unis et spécialisée dans la gestion des investissements. Elle est enregistrée sous le statut de société de conseil en investissement auprès de la Securities and Exchange Commission et opère sur le marché des services financiers depuis 1970. Les commissions de gestion d'investissement de JCM seront prises en charge par le Gestionnaire d'Investissement.

JHIS est une société à responsabilité limitée, constituée à Singapour et réglementée par l'Autorité Monétaire de Singapour. JHIS détient une licence de Capital Market Services qui lui permet de mener certaines activités réglementées, notamment la gestion de compartiments et la négociation de produits des marchés de capitaux. Les commissions de gestion d'investissement de JHIS seront prises en charge par le Gestionnaire d'Investissement.

JHIAIFML est une filiale australienne de gestion des investissements de Janus Henderson Group et est réglementée par la Commission australienne des valeurs mobilières et des investissements (Commission australienne des valeurs mobilières - « ASIC »). Les commissions de gestion d'investissement de JHIAIFML seront prises en charge par le Gestionnaire d'Investissement.

Les Administrateurs confirment que, en ce qui concerne les changements relatifs au Sous-Gestionnaire d'Investissement :

- ces changements sont conformes à la stratégie globale d'investissement du Compartiment et n'entraîneront aucune modification importante du profil de risque du Compartiment,
- il n'y aura pas de changement important dans le fonctionnement et/ou la façon dont les Compartiments sont gérés,
- il n'y aura aucune incidence négative importante sur les droits ou les intérêts des actionnaires des Compartiments,
- il n'y aura pas de nouveaux frais, commissions ou d'augmentation des commissions ou des frais existants supportés par les Compartiments, les frais de gestion des investissements de JCM, JHIS et JHIAIFML pour agir à titre de Sous-Gestionnaire d'Investissement à l'égard des Compartiments concernés ci-dessus seront à la charge du Gestionnaire d'Investissement.

Que devez-vous faire ?

Si vous consentez aux modifications proposées dans le présent avis, aucune action n'est requise de votre part.

Si les modifications proposées ne vous satisfont pas, vous pouvez échanger ou demander le rachat de vos Parts conformément aux dispositions du Prospectus.

Échanger vos Parts

Vous pouvez échanger gratuitement vos Actions dans le(s) Compartiment(s) concerné(s) contre des Actions de n'importe quel autre Compartiment de la Société jusqu'au **30 juin 2020**, sous réserve que ce type d'investissement soit autorisé dans votre pays. Les Parts du ou des Compartiment(s) de votre choix seront achetées au prix par part applicable à ce Compartiment, conformément aux dispositions du Prospectus.

Demander le rachat de vos Parts

Vous pouvez demander le rachat de vos Parts dans le ou les Compartiment(s) concerné(s) gratuitement jusqu'au **30 juin 2020**, conformément aux dispositions du Prospectus.

Veillez consulter la section « Comment échanger ou demander le rachat de mes Parts ? » dans le corps principal de cet avis pour obtenir plus d'informations.

ANNEXE 9

Modifications administratives apportées à certaines Catégories d'Actions de distribution et à certaines Actions de Catégorie H

Nous apportons des modifications administratives aux Catégories d'Actions de Distribution et aux Actions de Catégorie H, qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2020, comme suit :

Dénomination de la fréquence de distribution des Catégories d'Actions de Distribution

Lorsqu'une Catégorie d'Actions de Distribution mensuelle, trimestrielle ou semestrielle est disponible pour un Compartiment, elle sera maintenant exprimée avec le suffixe suivant comme identificateur de fréquence de distribution :

Fréquence de distribution	Identificateur de fréquence de distribution	Exemple
Semestrielle	« s »	Catégorie A1 s USD
Trimestrielle	« q »	Catégorie A1 q USD
Mensuelle	« m »	Catégorie A1 m USD

Retrait du minimum sur les paiements de distribution des Actions de Sous-Catégorie 4

Actuellement, toutes les distributions d'une valeur inférieure à 50 \$ US ou l'équivalent dans la Devise de base pertinente d'un Compartiment sont automatiquement réinvesties pour le compte de l'Actionnaire. À partir du 1^{er} juillet 2020, toutes les distributions pour la Sous-Catégorie 4, quelle que soit la valeur, seront déclarées et payées à l'Actionnaire conformément aux coordonnées les concernant figurant dans nos registres.

La demande actuelle de minimum continuera de s'appliquer aux autres Sous-Catégories d'Actions.

Veillez noter que le paiement des distributions sera bloqué si vous ne respectez pas entièrement les exigences concernant la lutte contre le blanchiment d'argent contenues dans le Prospectus, dans le formulaire de demande applicable et dans le formulaire de transaction, jusqu'à ce que les conditions soient remplies. Les distributions non collectées dans un délai de cinq ans seront caduques et cumulées au profit du Compartiment concerné conformément à la législation luxembourgeoise.

Un calendrier comprenant des détails sur la politique de distribution et la fréquence de distribution pour toutes les Catégories d'Actions disponibles peut être obtenu sur le site Web www.janushenderson.com ou auprès du siège social de la Société.

Réduction du montant minimal de détention des Actions de Catégorie H

Le montant minimum de la souscription initiale et de la détention sera réduit à 7 500 dollars US (ou l'équivalent dans une autre devise).

Les Administrateurs confirment que, en ce qui concerne ce changement :

- il n'y aura pas de changement important dans le fonctionnement et/ou la façon dont les Catégories d'Actions sont gérées,
- il n'y aura aucune incidence négative importante sur les droits ou les intérêts des actionnaires des Catégories d'Actions,
- il n'y aura pas de nouveaux frais, commissions ou d'augmentation des commissions ou des frais existants supportés par la Catégorie d'Actions.

Que devez-vous faire ?

Ceci est communiqué à titre indicatif et aucune action n'est requise de votre part.

ANNEXE 10

Modifications apportées à la documentation des Compartiments – Divulgence d’objectifs de performance précis, le cas échéant

Compartiment	Objectif de performance
Janus Henderson Horizon Fund - Asian Growth Fund (Veuillez également vous référer à l’Annexe 4 de la présente lettre pour obtenir de plus amples renseignements sur les autres modifications apportées au Compartiment.)	Surperformer d’au moins 2 % par an l’indice MSCI All Countries Asia Pacific ex Japan, avant déduction des frais, sur une période de 5 ans.
Janus Henderson Horizon Fund - Biotechnology Fund	Surperformer de 2 % par an l’indice NASDAQ Biotechnology Total Return, avant déduction des frais, sur une période de 5 ans.
Janus Henderson Horizon Fund - China Fund (qui sera rebaptisé « Janus Henderson Horizon Fund - China Opportunities Fund ») (Veuillez également vous référer à l’Annexe 2 de la présente lettre pour obtenir de plus amples renseignements sur les autres modifications apportées au Compartiment.)	Jusqu’au 1^{er} juillet 2020 Surperformer l’indice MSCI China, après déduction des frais, sur une période de 5 ans. À partir du 1^{er} juillet 2020 Surperformer de 2,5 % par an l’indice MSCI Zhong Hua 10/40, avant déduction des frais, sur une période de 5 ans.
Janus Henderson Horizon Fund - Emerging Market Corporate Bond Fund (Veuillez également vous référer à l’Annexe 5 de la présente lettre pour obtenir de plus amples renseignements sur les autres modifications apportées au Compartiment.)	Surperformer de 1,5 % par an l’indice JP Morgan Corporate Emerging Market Bond (CEMBI) Broad Diversified, avant déduction des frais, sur une période de 5 ans.
Janus Henderson Horizon Fund - Euro Corporate Bond Fund	Surperformer de 1,5 % par an l’indice iBOXX Euro Corporates, avant déduction des frais, sur une période de 5 ans.
Janus Henderson Horizon Fund - Euro High Yield Bond Fund	Surperformer de 1,75 % par an l’indice ICE BofAML European Currency Non-Financial High Yield Constrained (100 % couvert), avant déduction des frais, sur une période de 5 ans.
Janus Henderson Horizon Fund - Euroland Fund	Surperformer l’indice MSCI EMU Net Return EUR, après déduction des frais, sur une période de 5 ans.
Janus Henderson Horizon Fund - European Growth Fund	Surperformer l’indice FTSE World Europe ex UK, après déduction des frais, sur une période de 5 ans.
Janus Henderson Horizon Fund - Global High Yield Bond Fund	Surperformer de 1,75 % par an l’indice ICE BofAML Global High Yield Constrained (100 % couvert), avant déduction des frais, sur une période de 5 ans.
Janus Henderson Horizon Fund - Global Multi-Asset Fund (Veuillez également vous référer à l’Annexe 7 de la présente lettre pour obtenir de plus amples renseignements sur les autres modifications apportées au Compartiment.)	Surperformer de 4 % par an l’indice 3 month GBP LIBOR Interest Rate, avant déduction des frais, sur une période de 5 ans.
Janus Henderson Horizon Fund - Global Natural Resources Fund	Surperformer de 3 % par an l’indice S&P Global Natural Resources Accumulation Index NR, avant déduction des frais, sur une période de 5 ans.
Janus Henderson Horizon Fund - Global Property Equities Fund (Veuillez également vous référer à l’Annexe 8 de la présente lettre pour obtenir de plus amples renseignements sur les autres modifications apportées au Compartiment.)	Surperformer d’au moins 2 % par an l’indice FTSE EPRA Nareit Developed, avant déduction des frais, sur une période de 5 ans.
Janus Henderson Horizon Fund - Global Smaller Companies Fund	Surperformer l’indice MSCI World Small Cap, après déduction des frais, sur une période de 5 ans.
Janus Henderson Horizon Fund - Global Technology Fund (qui sera rebaptisé « Janus Henderson Horizon Fund – Global Technology Leaders Fund ») (Veuillez également vous référer à l’Annexe 1 de la présente lettre pour obtenir de plus amples renseignements sur les autres modifications	Surperformer l’indice MSCI ACWI Information Technology Index + MSCI ACWI Communication Services, après déduction des frais, sur une période de 5 ans.

apportées au Compartiment.)	
Janus Henderson Horizon Fund - Japan Opportunities Fund	Surperformer de 2 % par an l'indice Tokyo SE First Section, avant déduction des frais, sur une période de 5 ans.
Janus Henderson Horizon Fund - Japanese Smaller Companies Fund	Surperformer de 2,5 % par an l'indice Russel/Nomura Small Cap, avant déduction des frais, sur une période de 5 ans.
Janus Henderson Horizon Fund - Pan European Alpha Fund (qui sera rebaptisé « Janus Henderson Horizon Fund - Pan European Absolute Return Fund ») (Veuillez également vous référer à l'Annexe 6 de la présente lettre pour obtenir de plus amples renseignements sur les autres modifications apportées au Compartiment.)	Surperformer l'indice Euro Main Refinancing Rate, après déduction des frais, sur une période de 3 ans.
Janus Henderson Horizon Fund - Pan European Equity Fund	Surperformer l'indice FTSE World Europe, après déduction des frais, sur une période de 5 ans.
Janus Henderson Horizon Fund - Pan European Property Equities Fund	Surperformer l'indice FTSE EPRA Nareit Developed Europe Capped Index, après déduction des frais, sur une période de 5 ans.
Janus Henderson Horizon Fund - Pan European Smaller Companies Fund	Surperformer l'indice Euromoney Smaller Companies Pan European, après déduction des frais, sur une période de 5 ans.
Janus Henderson Horizon Fund - Total Return Bond Fund (Veuillez également vous référer aux Annexes 5 et 8 de la présente lettre pour obtenir de plus amples renseignements sur les autres modifications apportées au Compartiment.)	Surperformer d'au moins 2,5 % par an l'indice Euro Short Term Rate, avant déduction des frais, sur une période de 5 ans.

Aucune modification n'a été apportée au profil de risque ou à la façon dont les Compartiments sont gérés en raison de l'inclusion des informations supplémentaires dans les mises à jour de la documentation des Compartiments.

Une comparaison du libellé actuel et révisé de l'objectif d'investissement et de la politique d'investissement du Prospectus est disponible sur notre site Internet www.janushenderson.com.

Les Administrateurs confirment que, en ce qui concerne les modifications apportées à la documentation des Compartiments :

- elles sont conformes à la stratégie globale d'investissement des Compartiments et n'entraîneront aucune modification importante du profil de risque des Compartiments,
- il n'y aura pas de changement important dans le fonctionnement et/ou la façon dont les Compartiments sont gérés,
- il n'y aura aucune incidence négative importante sur les droits ou les intérêts des actionnaires des Compartiments,
- il n'y aura pas de nouveaux frais, commissions ou d'augmentation des commissions ou des frais existants supportés par les Compartiments.

Que devez-vous faire ?

Ceci est communiqué à titre indicatif et aucune action n'est requise de votre part.